

Avis de Vente au plus offrant A.O N° 07 /2018

La société **Gammarth Immobilière (G.I)**, Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de la Société Immobilière **TEXIM** d'un Terrain **sis à Gammarth- Tunis** (en Lot unique) :

Terrain	Lot	Titre Foncier	Propriété	Emplacement	Superf.	Caractéristiques
Jninette III Terrain nu aménagé et clôturé	S1	142652 Tunis	Société Texim de promotion immobilière	Lot n° S1 du Lotissement "Cap Gammarth" La zone Touristique de Gammarth limitrophe au port de plaisance et à Marina Gammarth	23 079 m²	Appart-hôtel Cos (0,25) Cuf (0.65) Hauteur Max 10 m R+2
	41	142654 Tunis			46 m²	

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement chez Gammarth Immobilière.

Tous les biens immobiliers objets de la cession seront cédés **libres de tous droits ou hypothèques** et inscrits aux registres de la conservation foncière au nom de la société concernée.

La vente porte sur les biens immobiliers, meubles et équipements dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité.

Le bien immobilier objet de la cession consiste au lot n° S1 du lotissement "Cap Gammarth" approuvé en date du 29 Août 2006 et situé dans une Zone UTm1 (Zones Touristiques Mixtes: habitat, centres de loisirs et unités hôtelières) conformément au plan d'aménagement de la ville de la Marsa établi en 2005 qui est en cours de révision.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objet de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession. Gammarth Immobilière et l'Etat garantissent que la possession soit paisible contre les troubles de droit du fait des tiers - garantie incidente et appel en garantie.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges (C.C), aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 07 /2018

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenus des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à trois cent milles dinars (300 000 DT).

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 27 Février 2018 à 10H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **10H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216.71.960.100, +216.73.369.037 ou +216.98.910.000). **GI**